

## PROCÈS VERBAL

VW

**L'an deux mil vingt-deux, le 19 décembre**, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel BOTTERI, maire.

Date de convocation : 12 décembre 2022

PRESENTS : BOTTERI M – GUISEPPIN C – SALVI Q - FEGNE G – BREDA Y – LETORT K – CACHAT ROSSET L – GOUX C – MONET JC

ABSENTS EXCUSES : BERTHOD D – CHATILLON D – RADDE A – MARELLI F – MORDON E – MONOD A

A DONNE POUVOIR :

BERTHOD D donne pouvoir à GUISEPPIN C

MARELLI F donne pouvoir à LETORT K

CHATILLON D donne pouvoir à BOTTERI M

MORDON E donne pouvoir à CACHAT ROSSET L

SECRETAIRE DE SEANCE : BREDA Y

En exercice : 15    Présents : 9    Votants : 13    Pour : 13    Contre : /    Abstention : /

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du 03/11/2022
2. Décisions modificatives budget principal
3. Communauté de Communes Usses et Rhône : Convention Territoriale Globale
4. Subvention voyage scolaire collège
5. Avis relais postale
6. Convention Seyssel Ain / Haute-Savoie : répartition frais d'animations
7. Convention à disposition personne technique
8. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal en remerciant les élus et le personnel municipal pour l'organisation du marché de Noël.

#### **1/ Approbation de la séance du 03/11/2022**

Monsieur le Maire demande si le conseil municipal valide la séance du 03/11/2022. A l'unanimité, il est validé par les personnes présentes.

#### **2/ Décisions modificatives budget principal**

Monsieur le Maire explique que nous allons faire des modifications budgétaires sur 3 points financiers.

#### **3/ Communauté de Communes Usses et Rhône : Convention Territoriale Globale**

La Caisse d'Allocation Familiales (CAF) met fin au Contrat Enfance Jeunesse et crée à la place la Convention Territoriale Globale.

Cette convention facilite nos échanges avec la CAF et permettra d'aider les assistantes maternelles.

Monsieur le Maire a signé la Convention Territoriale Globale le mardi 13 décembre 2022.

#### **4/ Subvention voyage scolaire collège**

Monsieur le Maire demande l'accord au Conseil Municipal de valider la subvention, versée à chaque élève participant au voyage en Italie, la somme de 50€.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette subvention.

#### **5/ Avis relais postal**

Monsieur le Maire explique qu'après différentes rencontres avec la Poste sur son devenir, celle-ci nous a fait parvenir une délibération concernant un avis sur un relais postal. Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas signer cette délibération et se donne un temps de réflexion.

## **6/ Convention Seyssel Ain / Haute-Savoie : répartition frais d'animations**

Monsieur le Maire explique la modification de l'article 3 sur la convention concernant la prise en charge des frais liés aux animations des deux Seyssel.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la modification.

## **7/ Convention à disposition personnel technique**

Monsieur le Maire explique que lors de la saison estivale, le personnel technique est mis à disposition pour intervenir à la base nautique 1h00 par jour au prix de 25€ de l'heure.

## **8/ Divers**

\* Monsieur le Maire présente les DIA.

\* Monsieur Salvi nous présente un projet d'installation d'une fleuriste, à la place du tabac presse sur la Place de la république. Elle aimerait mettre en place un service de commandes, de livraisons, de fleurs par internet ainsi que des cours de compositions florales.

\* Madame Guiseppin explique que suite à une demande de famille, le règlement intérieur du périscolaire a changé.

\* Monsieur le Maire informe le conseil que à la suite d'une demande écrite des habitants, Rue Grognez, Rue Verger et Rue Ragée, la vitesse de circulation soit limitée à 20Km/heure.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la demande.

\* Au vue de l'insalubrité des maisons situées au 3 et 5 Montée de Pérouse, le conseil municipal a décidé de mettre en place des barrière RH devant ces logements.

\* Pour donner suite au relevé topographique de la commune, le conseil municipal est favorable à l'implantation de chicanes provisoires sur la Rue Roosevelt.

\*Monsieur le Maire explique au conseil municipal que, à la suite de plaintes de commerçants et d'habitants, lors de la location de la salle de la Place de la république, pour des faits d'incivilités. Il propose que la location des salles s'arrête à 20H. Le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision.

Le Maire  
Michel BOTTERI

Séance finie à 20h45

